

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Restructuration de la station de traitement des eaux usées intercommunale de Pont-Ezer à PLOUISY (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux)

Communes de PLOUISY, GUINGAMP, GRÂCES, PABU, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 16 février 2024, une consultation du public est ouverte du 15 mars 2024 au 12 avril 2024 inclus dans les mairies de PLOUISY, GUINGAMP, GRÂCES, PABU, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON, ainsi que dans les bureaux de Guingamp-Paimpol Agglomération. Cette consultation est organisée, suite à la réception, le 5 mars 2023, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier d'autorisation environnementale relatif à la restructuration de la station de traitement des eaux usées intercommunale de Pont-Ezer à PLOUISY - communes concernées : PLOUISY, GUINGAMP, GRÂCES, PABU, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON. Ce dossier, présenté par Monsieur le président de Guingamp-Paimpol Agglomération, a été complété le 12 septembre 2023 et le 31 octobre 2023.

Les pièces du dossier sont déposées dans les mairies de PLOUISY, GUINGAMP, GRÂCES, PABU, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON, ainsi que dans les bureaux de Guingamp-Paimpol Agglomération pendant quatre semaines du 15 mars 2024 au 12 avril 2024 inclus.

Ce dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr> à la rubrique «Publications/Consultations-publiques-Environnement», ainsi que sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération dédié à cette consultation (<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/eau/eau-potable/>).

Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, aux heures d'ouverture des mairies précitées et dans les bureaux de Guingamp-Paimpol Agglomération (voir ci-dessous), formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet dans chacune de ces mairies et dans les bureaux de Guingamp-Paimpol Agglomération ou adresser toute correspondance au préfet des Côtes-d'Armor (direction départementale des territoires et de la mer – 1 rue du Parc - CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-consultation120-1@cotes-darmor.gouv.fr, avant la fin du délai de la consultation du public.

Horaires pour la consultation du public	
Mairie de PLOUISY	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi, mercredi au vendredi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
mardi	de 8h30 à 12h30
samedi	de 8h30 à 12h15
Mairie de GUINGAMP	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
samedi	de 8h30 à 12h00
Mairie de GRÂCES	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	de 8h15 à 12h15 et de 14h00 à 17h00
mardi au vendredi	de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
Mairie de PABU	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi, mercredi au vendredi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
mardi et samedi	de 9h00 à 12h00
Mairie de PLOUMAGOAR	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
mardi au jeudi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
samedi	de 8h30 à 12h00
Mairie de SAINT-AGATHON	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi au jeudi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Bureaux de Guingamp- Paimpol Agglomération	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi au vendredi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

La consultation du public sera clôturée par les maires de PLOUISY, GUINGAMP, GRÂCES, PABU, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON et par le président de Guingamp-Paimpol Agglomération. Le projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation ou d'un arrêté préfectoral de refus.